

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal.

Registre 1<sup>er</sup>

N° 101.

SIGNALLEMENT.

M. Chaunac Antoine  
Sieur de long  
natif de St<sup>e</sup> Antoine  
demeurant à St<sup>e</sup> Antoine  
allant à Vichy  
âgé de 18 ans, taille d'un mètre  
64 centimètres  
cheveux châtain, front couronné  
sourcils châtain, yeux bleus  
nez ordinaire, bouche moyenne  
barbe naissante, menton rond  
visage ovale, teint ordinaire.

SIGNES PARTICULIERS.

une petite cicatrice  
à l'indicateur de  
la main gauche.

PIÈCES DÉPOSÉES :

Sahemaud.

FAIT à Aurillac, le 2 aout 1850.

Signature des Témoin :

Signature du Porteur :

chaunac



Le maire de la commune de St. Antoine Canton  
de Maur, département du Cantal souffigne l'effigie  
que Chauvel Antoine de cette Commune age  
de dix huit ans a été toujours de bonne  
vie et moral, et pris M. le préfet que lui  
soit délivré un passeport pour aller en Espagne  
travailler de Jockey de Long, grand chauvel  
son père soit présente et a donné son consentement  
et a déclaré au pouvoir signé a cause de  
l'insistance qu'il a eue pour.

Signaturent, Chauvel Antoine du village  
de Lascombe Commune de St. Antoine pour  
aller se plaire en Espagne?

age de 18 ans

Taille deux mètres 64 centimètres

cheveux châtain

front couvert

yeux rouges

nez ordinaire

rouge moyen

Menton rond

visage ovale

teint peu coloré

barbe sans être barbu

et sans fourrure

une petite cicatrice

a l'indication de

la main gauche

a la mairie de St Antoine

le 30 juillet 1890

Bertrand maire

